

COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS

DEPARTEMENT DU VAR  
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 8**ARRETE DU MAIRE**  
LE MAIRE DE LA VILLE D'HYERES

POLICE MUNICIPALE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT**VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et  
notamment les Articles L2213-2 à L2213-6,**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE GENERAL  
N° 767 du 24 avril 2023**

VU Le Code Pénal,

VU Le Code de la Route,

Réf : CS n° 1228/2023

VU L'arrêté de délégation n° 1912 du 13 octobre 2023 portant  
délégation de fonctions et de signature à M. THIEBAUD Rémy,  
10<sup>ème</sup> Adjoint, dans les domaines suivants : Sécurité, Circulation,  
Stationnement, IMR, Démoustication, SantéVU L'Arrêté Municipal n° 767 en date du 24/04/2023 portant  
réglementation de la circulation et du stationnement dans  
l'agglomération principale**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier les règles de  
circulation dans l'agglomération principale afin sécuriser le  
passage des piétons et la circulation des véhicules,**ARRETE****ARTICLE 1** : L'article 8, Titre 2 « Circulation » de l'Arrêté Municipal n°767 en date du 24 avril 2023 définissant « les  
voies avec un temps d'arrêt obligatoire » est complété de la manière suivante :➤ **Chemin de la FONT DE L'ANGE** : à son intersection avec la Place Vicomtesse DE NOAILLES,**ARTICLE 2**: La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, d'un recours  
contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Racine - BP40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 -  
Téléphone 04.94.42.79.30 - par télécopie 04.94.42.79.89.**ARTICLE 4**: Madame la Directrice Générale des Services en charge de l'administration générale et le Chef de la Police  
Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Hyères les Palmiers, le 13 décembre 2023

Pour Le Maire,  
L'Adjoint à la Sécurité,  
Rémy THIEBAUDPublié le **2 JAN. 2024**Accusé de réception en préfecture  
083-218300697-20240102-8-AR  
Date de télétransmission : 02/01/2024  
Date de réception préfecture : 02/01/2024Destinataire :  
+ Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
+ Service Voirie,  
+ Taxis,  
+ PC